

**ROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 juillet 2018**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALBERTI, 1^{er} Adjoint a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs ALBERTI ,FAGNI, MILLET ,LAPALUD , BLANC, MANGUELIN , JANICHON, PESTELLE , MICHAUD ,Mesdames DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD , CHAMBAUD

Excusés : Jean-Paul GRANDJEAN, Delphine GUDET

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

Michel ALBERTI 1^{er} adjoint excuse Monsieur Grandjean , ne pouvant être présent ce soir et demande au Conseil Municipal de faire une minute de silence suite au décès de Gisèle BACONNIER, Maire de Monthieux et Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes.

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte rendu du 15 Juin est approuvé à l'unanimité.

2) Communauté de Communes de la Dombes

Divers Points sont évoqués :

Michel Alberti rappelle que Pierre-Francois Bourdeau DGS de la Communauté de Communes de la Dombes est intervenu lors du dernier Conseil Municipal pour expliquer l'évolution des compétences de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal doit valider ces modifications.

A l'unanimité le Conseil municipal valide les propositions de la Communauté de communes.

-La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 renforce le rôle et les responsabilités des EPCI en tant que coordinateurs et animateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Toute intercommunalité à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan PCAET à l'échelle de son territoire au plus tard le 31 décembre 2018.

Définition du PCAET :

-PCAET : Plan climat –air-énergie- territorial : engagement de l'élaboration du plan climat air énergie territorial et adhésion au groupement de commandes initié par le Sia pour la sélection d'un bureau d'études qui devra élaborer et animer la démarche.

-Il est rappelé qu'un PLUI devra être mis en place sur le territoire la Communauté de communes de la Dombes au le 1^{er} janvier 2026. Michel Alberti informe le Conseil qu'on proposera à Monsieur Maréchal de la CCDD de venir présenter les modalités des futures PLUI au prochain conseil Municipal (18 Septembre prochain)

-La modification des statuts du Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne a entraîné une modification de la représentativité de ses membres au sein du conseil syndical. Ce dernier passe d'une assemblée de 40 délégués à une assemblée de 21 délégués .Le nombre de délégués siégeant au comité syndical étant en forte diminution il convient de désigner à nouveau l'ensemble des délégués.

Le Président propose au Conseil communautaire de désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne –Bords

de Saône. Monsieur Grandjean propose Eliane Rognard comme délégué suppléante. Sa candidature est retenue.

Il est rappelé également que l'entretien de la voirie est de nouveau une compétence communale. Michel Alberti propose de lancer la consultation d'un maître d'œuvre pour la réfection du chemin Crinier. Le Conseil Municipal donne pouvoir pour lancer cette consultation.

3) Personnels

Conformément à l'article le 34 de la loi du 26 janvier 1984 , les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Depuis un an et demi Monique LEPOMBY effectue les fonctions d'agent de ménage à raison de 13 heures par semaine en remplacement de Nathalie Janichon mise à disposition à l'agence postale. De même depuis un an David Gallet effectue les fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet en raison de la mise en disponibilité de l'agent titulaire (Mickael Collado).

Ces deux agents donnant toutes satisfaction, Michel Alberti propose de titulariser ces deux salaries après une période d'un an de stage obligatoire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour créer ces deux emplois et donne pouvoir pour effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion.

Michel ALBERTI rappelle également que les employés communaux ont de plus en plus de travail du fait en partie du plan certyphto zéro et qu'ils sont sollicités pour l'entretien des bâtiments . Il faut réfléchir pour transformer le poste de Laurent Moussy actuellement 16 heures par semaine par un temps plus important.

Le Conseil Municipal fait remarquer qu'effectivement cela permettrait d'avoir un village plus propre.

4) Travaux

-Les travaux du parking vont démarrer le 26 juillet et devrait se terminer fin novembre.

-Michel ALBERTI rappelle que des travaux d'isolation phonique et de peinture sont en cours dans la salle de Catherine Jolivet (Coût des travaux 4500,00 euros)

-Des devis vont être demandés pour les travaux de réfection des toilettes à l'école maternelle. Une demande de subvention au titre de la DETR doit être envoyée avant le 31 Aout prochain.

-L'appartement situé 131, place du marché est de nouveau à louer pour un montant de 256,00 euros. Stéphane Lapalud rappelle que cet appartement est en mauvais état ce qui explique le faible loyer.

5) Comptes rendus

-Michel Alberti informe le Conseil qu'il a participé à l'assemblée annuelle du Football.

Il est nécessaire de rencontrer les responsables du Football pour évoquer les dysfonctionnements et trouver des solutions.

Certains conseillers demandent à ce que l'école saint Jean de Bosco soit conviée à cette réunion. En effet le terrain de Foot est régulièrement utilisé par Saint Jean de Bosco et soumet l'idée qu'une participation financière soit demandée.

-Commission scolaire

Un débat s'instaure entre Nathalie Dechavanne et Joël Fagni sur la subvention accordée à Pôle Enfance.

Joël Fagni insiste et sur le fait que cette subvention ne doit pas devenir une subvention d'équilibre.

Nathalie Dechavanne rappelle que la subvention votée en début d'année devait être remise à l'ordre du jour après le calcul des prévisions budgétaires de Pôle enfance. Elle informe le Conseil qu'une subvention exceptionnelle sera certainement demandée pour payer les salaires à l'automne prochain.

Les élus de Marlieux vont rencontrer les élus de la Chapelle du Chatelard et de Saint Germain sur Renom pour réfléchir sur l'avenir du Pôle Enfance .

6) Questions diverses

-Succès pour la 1ère fête champêtre organisée par le comité des fêtes (250 repas)

-Succès de la Balade Artistique (Circuit de 6 Km) l'on peut seulement regretter le fait qu'il y ait eu peu de participants de Marlieux

-Succès de la fête de fin d'année de l'école avec la distribution de calculatrice aux élèves de CM2 rentant en 6ème

-Michel Alberti informe qu'une interdiction de stationnement de la Rue Janin va être mise en place. Pierre Michaud et Patrick Janichon font remonter le mécontentement du boulanger de Marlieux. Une solution sera étudiée.

-Bilan de l'Agence postale très positif avec une progression constante depuis la fermeture de la poste de Saint Paul de Varax.

-Une demande sera faite à Philippe GUICHON de vérifier les raisons du dysfonctionnement électrique de la salle des fêtes.

-Pierre Michaud rappelle que les terrains de tennis de Marlieux sont en mauvais état malgré les travaux d'entretien faits en 2016 et 2017 pour un montant de 5688,00 euros . Il faut étudier les différentes solutions pour l'entretien de ces terrains au moindre coût. Pierre Michaud se renseignera auprès de la Commune de saint André de Corcy.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22 H 00

Prochain Conseil Municipal le mardi 18 septembre 2018 à 20 heures